Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR : *AFSP1234570V*

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5 et après évaluation par des organismes notifiés, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre des affaires sociales et de la santé agréent les dispositifs suivants :

Gamme OXYFIX C-90 MB, modèles 4 EH, 5 EH et 6 EH (inox) ; ELOY WATER.

« OXYFIX C-90 MB », modèle 4 EH agréé pour 3 EH ; ELOY WATER.

« OXYFIX C-90 MB », modèle 5 EH ; ELOY WATER.

Gamme OXYFIX C-90 MB, modèles 4 EH, 5 EH, 6 EH, 9 EH et 11 EH ; ELOY WATER.

Les agréments de ces dispositifs de traitement portent seulement sur le traitement des eaux usées.

L'évacuation des eaux usées doit respecter les prescriptions techniques en vigueur.

Les fiches techniques correspondantes sont présentées en annexes.

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : *ETSP1220196V*) publié au *Journal officiel* du 12 mai 2012, édition électronique, texte n° 51, et l'avis (NOR : *DEVL1226768V*) publié au *Journal officiel* du 11 juillet 2012, édition électronique, texte n° 175.

ANNEXES

ANNEXE I

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS « OXYFIX C-90 MB (INOX) »

Références administratives

Numéro national d'agrément	2012-018
Titulaire de l'agrément	ELOY WATER Zoning de Damré B-4140 Sprimont (Belgique)
Dénomination commerciale	GAMME OXYFIX C-90 MB (inox)
Capacité de traitement	4, 5 et 6 Equivalents-Habitants

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	9 août 2012

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3+A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement est une microstation à boue activée, à écoulement gravitaire, fonctionnant selon le principe de culture fixée immergée aérobie.

Le dispositif est de type parallélépipédique, constitué d'une ou de deux cuves en béton armé de fibres métalliques intégrant l'ensemble des compartiments et équipements nécessaires au traitement.

Il comprend trois compartiments principaux : un décanteur primaire, un réacteur biologique et un clarificateur.

La culture microbienne est fixée sur un support appelé « oxybee » en polypropylène et en polyéthylène recyclé.

L'aération du réacteur biologique est assurée par un surpresseur d'air, fonctionnant de façon continue, raccordé à une rampe de diffusion d'air amovible. Celle-ci, positionnée dans la partie inférieure du réacteur biologique, est équipée de diffuseurs « fines bulles » à membranes microperforées.

Le clarificateur est équipé d'un cône de décantation qui concentre les boues en un point du compartiment et optimalise leur aspiration.

Un dispositif de recirculation de type pompe à injection d'air assure la recirculation des eaux usées traitées et des boues du clarificateur vers le décanteur primaire.

Tous les équipements sont situés dans la cuve en béton, à l'exception du surpresseur qui doit être positionné dans un local séparé, selon les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Un système d'alarme visuelle (au niveau du surpresseur), fonctionnant en permanence, permet de détecter tout dysfonctionnement de ce surpresseur et du dispositif d'insufflation d'air.

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DIMENSIONS DE L'INSTALLATION	
Cuve (s)	Matériau : béton fibré haute performances (BFHP)
Cloisons	Matériau : acier inoxydable
Diffuseur d'air	Marque : EDI Flexair Modèle : membrane micro-perforée sur support cylindrique en polypropylène Matériau (membrane) : membrane en éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
Média	Marque : Oxybee d'ELOY WATER Surface : 200 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 90 % Diamètre 60 mm Densité : inférieur à 1 Matériau : polypropylène/polyéthylène recyclé Conditionnement en sac de polypropylène
Recirculation des boues	Tubes de transfert en PVC

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction du volume de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur primaire.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et protocole général pour la reconnaissance de gamme dans le cadre de la procédure d'agrément ministériel des dispositifs d'épuration ayant une capacité inférieure ou égale à 20 EH, la charge organique pouvant être traitée ainsi que les caractéristiques techniques des dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis sont présentées dans le tableau ci-dessous :

SYNTHÈSE DIMENSIONNELLE DE L'INSTALLATION				
Dispositif	**Capacité (EH)**	**4**	**5**	**6**
Cuve	**Nombre de cuve**	1	1	1
	Volume total (par cuve)	4,74	5,73	5,73
	Longueur (par cuve) (m)	2,38	2,38	2,38
	Largeur (par cuve) (m)	1,58	1,58	1,58
	Hauteur (par cuve) (m)	1,85	2,25	2,25
	Surface de séparation (pour monocuve) (m^2)	0,00129	**0,00129**	**0,00129**
Décanteur primaire	**Volume utile (m^3)**	2,32	3	2,89
	Hauteur utile (m)	1,5	1,9	1,9
Réacteur biologique	**Volume utile (m^3)**	0,95	1,13	1,13
	Hauteur utile (m)	1,5	1,9	1,9
	Volume utile de média (m^3)	0,55	0,69	0,83
Décanteur final	**Volume utile (m^3)**	0,95	1,06	1,17
	Hauteur utile (m)	1,5	1,9	1,9
SYNTHÈSE TECHNOLOGIQUE DE L'INSTALLATION				
Dispositif	**Capacité (EH)**	**4**	**5**	**6**
Surpresseur	**Modèle**	SECOH EL-60	SECOH EL-60	SECOH EL-100
	Puissance déclarée (W)	60 W	60 W	120 W
	Débit (L/min)	55 (à 200 mBar)	55 (à 200 mBar)	**94** (à 200 mBar)
Diffuseur d'air	**Nombre**	2	2	2
Média	**Nombre de sacs**	6	6	6
Recirculation des boues	**Débit (L/min)**	5	5,9	7,65

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ces dispositifs ne peuvent pas être installés pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées. Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire :

– par infiltration dans le sol ;
– par irrigation souterraine selon les prescriptions techniques en vigueur ;
– par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (Manuel d'utilisation à l'usage du propriétaire d'une Oxyfix C-90 MB 4 EH, Oxyfix C-90 MB 5 EH, Oxyfix C-90 MB 6 EH : guide de mise en œuvre et guide d'exploitation, actualisé en août

2012, 46 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

ANNEXE II

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ « OXYFIX C-90 MB 4 EH 4500 » AGRÉÉ POUR 3 EH

Références administratives

Numéro national d'agrément	2010-015	2010-015 bis
Titulaire de l'agrément	ELOY WATER Zoning de Damré B-4140 SPRIMONT Belgique	
Dénomination commerciale	Oxyfix C-90 MB 4 EH	Oxyfix C-90 MB 4 EH
Capacité de traitement	3 Equivalents-Habitants	4 Equivalents-Habitants

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	29 mars 2010

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3+A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement est une microstation à boue activée, à écoulement gravitaire, fonctionnant selon le principe de culture fixée immergée aérobie.

Le dispositif est de type monobloc parallélépipédique, constitué d'une cuve en béton armé de fibres métalliques intégrant l'ensemble des compartiments et équipements nécessaires au traitement.

Il comprend trois compartiments principaux : un décanteur primaire, un réacteur biologique et un clarificateur.

La culture microbienne est fixée sur un support appelé « oxybee » en polypropylène et en polyéthylène recyclé.

L'aération du réacteur biologique est assurée par un surpresseur d'air, fonctionnant de façon continue, raccordé à une rampe de diffusion d'air amovible. Celle-ci, positionnée dans la partie inférieure du réacteur biologique, est équipée de diffuseurs « fines bulles » à membranes microperforées.

Le clarificateur est équipé d'un cône de décantation qui concentre les boues en un point du compartiment et optimalise leur aspiration.

Un dispositif de recirculation de type pompe à injection d'air assure la recirculation des eaux usées traitées et des boues du clarificateur vers le décanteur primaire.

Tous les équipements sont situés dans la cuve en béton, à l'exception du surpresseur qui doit être positionné dans un local séparé.

Un système d'alarme visuelle (au niveau du surpresseur), fonctionnant en permanence, permet de détecter tout dysfonctionnement de ce surpresseur et du dispositif d'insufflation d'air.

	SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION	
	2010-015	2010-015 bis
Capacité (EH)	3	4
Cuve en béton	Volume total : 4,74 m^3 Référence : 4500 Matériau : béton fibré hautes performances (BFHP) Longueur : 2,38 m Largeur : 1,58 m Hauteur : 1,85 m Masse : 2700 kg Cuve scindée en 3 avec un système de compartiments en matériau thermoplastique	
Décanteur	Matériau : béton fibré hautes performances et matériau thermoplastique Volume utile : 2,34 m^3	
Réacteur biologique	Matériau : matériau thermoplastique Volume utile : 0,95 m^3	
Décanteur final	Matériau : matériau thermoplastique Volume utile : 0,95 m^3	
Surpresseur	Débit : 55 L/min à 200 mBar Modèle : SECOH EL 60 Puissance déclarée : 60 W	
Membrane d'aération (diffuseur)	Marque EDI Flexair Modèle : Membrane micro-perforée sur support cylindrique en polypropylène Nombre : 2 Matériaux : éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)	
Média filtrant (oxybee)	Marque : oxybee d'Eloy Water Matériau : polypropylène / polyéthylène recyclé Diamètre : 60 mm Surface : 200 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 90% Densité : inférieur à 1 Conditionnement : sac en polypropylène Nombre de sacs : 6 Volume utile du média 0,55m^3	
Recirculation de boues	Matériaux : PVC Débit : 5L/min	

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur primaire.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Ce dispositif est enterré selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ce dispositif ne peut être installé pour fonctionner par intermittence.

Le dispositif peut être installé sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais, la charge organique pouvant être traitée par ce dispositif, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis peut aller jusqu'à 3 Equivalents-Habitants (soit 180 g/j de DBO_5) et jusqu'à 4 Equivalents-Habitants (soit 240 g/j de DBO_5) pour le modèle Oxyfix C-90 2 MB 4 EH.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées. Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire :
– par infiltration dans le sol ;
– par irrigation souterraine selon les prescriptions techniques en vigueur ;
– par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (Manuel d'utilisation à l'usage du propriétaire d'une Oxyfix C-90 MB 4 EH, Oxyfix C-90 MB 5 EH, Oxyfix C-90 MB 6 EH : guide de mise en œuvre et guide d'exploitation, actualisé en décembre 2011, 50 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

ANNEXE III

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ « OXYFIX C-90 MB 5 EH 6000 »

Références administratives

Numéro national d'agrément	2010-016
Titulaire de l'agrément	ELOY WATER Zoning de Damré B-4140 SPRIMONT Belgique
Dénomination commerciale	Oxyfix C-90 MB 6000
Capacité de traitement	5 Equivalents-Habitants

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	29 mars 2010

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3+A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement, à écoulement gravitaire, est une microstation fonctionnant selon le principe de culture fixée immergée aérobie.

Le dispositif est de type monobloc parallélépipédique, constitué d'une cuve en béton armé de fibres métalliques intégrant l'ensemble des compartiments et équipements nécessaires au traitement.

Il comprend trois compartiments principaux : un décanteur primaire, un réacteur biologique et un clarificateur.

La culture microbienne est fixée sur un support appelé « oxybee » en polypropylène et en polyéthylène recyclé.

L'aération du réacteur biologique est assurée par un surpresseur d'air, fonctionnant de façon continue, raccordé à une rampe de diffusion d'air amovible. Celle-ci, positionnée dans la partie inférieure du réacteur biologique, est équipée de diffuseurs « fines bulles » à membranes microperforées.

Le clarificateur est équipé d'un cône de décantation qui concentre les boues en un point du compartiment et optimalise leur aspiration.

Un dispositif de recirculation de type pompe à injection d'air assure la recirculation des eaux usées traitées et des boues du clarificateur vers le décanteur primaire.

Tous les équipements sont situés dans la cuve en béton, à l'exception du surpresseur qui doit être positionné dans un local séparé.

Un système d'alarme visuelle (au niveau du surpresseur), fonctionnant en permanence, permet de détecter tout dysfonctionnement de ce surpresseur et du dispositif d'insufflation d'air.

	SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX, DES DIMENSIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Capacité (EH)	**5**
Cuve en béton	Référence : 6000 Matériau : béton fibré hautes performances (BFHP) Longueur : 2,38m Largeur : 1,58 m Hauteur : 2.25 m Cuve scindée en 3 avec un système de compartiments en matériau thermoplastique Volume total : 5.73 m^3
Décanteur	Matériau : béton fibré hautes performances et matériau thermoplastique Volume utile : 3,0 m^3
Réacteur biologique	Matériau : matériau thermoplastique Volume utile : 1,13 m^3
Décanteur final	Matériau : matériau thermoplastique Volume utile : 1,07 m^3
Surpresseur	Débit : 55 L/min à 200 mBar Modèle : SECOH EL 60 Puissance déclarée : 60 W
Membrane d'aération (diffuseur)	Marque EDI Flexair Modèle : Membrane micro-perforée sur support cylindrique en polypropylène Nombre : 2 Matériaux : membrane en éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
Média filtrant (oxybee)	Marque : oxybee d'Eloy Water Matériau : polypropylène / polyéthylène recyclé Diamètre : 60 mm Surface : 200 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 90% Densité : inférieur à 1 Conditionnement : sac en polypropylène Nombre de sacs : 6 Volume utile du média 0,69 m^3
Recirculation de boues	Matériaux : PVC Débit : 5,9 L/min

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Ce dispositif est enterré selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ce dispositif ne peut être installé pour fonctionner par intermittence.

Le dispositif peut être installé sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais, la charge organique pouvant être traitée par ce dispositif, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis peut aller jusqu'à 5 Equivalent-Habitants (soit 300 g/j de DBO_5).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées. Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire :

– par infiltration dans le sol ;
– par irrigation souterraine selon les prescriptions techniques en vigueur ;
– par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (Manuel d'utilisation à l'usage du propriétaire d'une Oxyfix C-90 MB 4 EH, Oxyfix C-90 MB 5 EH, Oxyfix C-90 MB 6 EH : guide de mise en œuvre et guide d'exploitation, actualisé en décembre 2011, 50 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

ANNEXE IV

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS « OXYFIX C-90 MB »

Références administratives

Numéro national d'agrément	2010-015 *bis*	2010-016	2012-002
Titulaire de l'agrément	ELOY WATER Zoning de Damré B-4140 Sprimont (Belgique)		
Dénomination commerciale	GAMME OXYFIX C-90 MB		
Capacité de traitement	4 Equivalents-Habitants	5 Equivalents-Habitants	6, 9 et 11 Equivalents-Habitants

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	23 décembre 2011 et 9 août 2012

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3+A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement est une microstation à boue activée, à écoulement gravitaire, fonctionnant selon le principe de culture fixée immergée aérobie.

Le dispositif est de type parallélépipédique, constitué d'une ou de deux cuves en béton armé de fibres métalliques intégrant l'ensemble des compartiments et équipements nécessaires au traitement.

Il comprend trois compartiments principaux : un décanteur primaire, un réacteur biologique et un clarificateur.

La culture microbienne est fixée sur un support appelé « oxybee » en polypropylène et en polyéthylène recyclé.

L'aération du réacteur biologique est assurée par un surpresseur d'air, fonctionnant de façon continue, raccordé à une rampe de diffusion d'air amovible. Celle-ci, positionnée dans la partie inférieure du réacteur biologique, est équipée de diffuseurs « fines bulles » à membranes microperforées.

Le clarificateur est équipé d'un cône de décantation qui concentre les boues en un point du compartiment et optimalise leur aspiration.

Un dispositif de recirculation de type pompe à injection d'air assure la recirculation des eaux usées traitées et des boues du clarificateur vers le décanteur primaire.

Tous les équipements sont situés dans la cuve en béton, à l'exception du surpresseur qui doit être positionné dans un local séparé, selon les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Un système d'alarme visuelle (au niveau du surpresseur), fonctionnant en permanence, permet de détecter tout dysfonctionnement de ce surpresseur et du dispositif d'insufflation d'air.

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DIMENSIONS DE L'INSTALLATION	
Cuve (s)	Matériau : béton fibré haute performances (BFHP)
Cloisons	Matériau thermoplastique
Diffuseur d'air	Marque : EDI Flexair Modèle : membrane micro-perforée sur support cylindrique en polypropylène Matériau (membrane) : membrane en éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
Média	Marque : Oxybee d'ELOY WATER Surface : 200 m^2/m^3 Pourcentage de vide : 90 % Diamètre 60 mm Densité : inférieur à 1 Matériau : polypropylène/polyéthylène recyclé Conditionnement en sac de polypropylène
Recirculation des boues	Tubes de transfert en PVC

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction du volume de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur primaire.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et protocole général pour la reconnaissance de gamme dans le cadre de la procédure d'agrément ministériel des dispositifs d'épuration ayant une capacité inférieure ou égale à 20 EH, la charge organique pouvant être traitée ainsi que les caractéristiques techniques des dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis sont présentées dans le tableau ci-dessous :

SYNTHÈSE DIMENSIONNELLE DE L'INSTALLATION						
Dispositif	**Capacité (EH)**	**4**	**5**	**6**	**9**	**11**
Cuve	**Nombre de cuve**	1	1	1	2	2
	Volume total (par cuve)	4,74	5,73	5,73	5,73	5,73
	Longueur (par cuve) (m)	2,38	2,38	2,38	2,38	2,38
	Largeur (par cuve) (m)	1,58	1,58	1,58	1,58	1,58
	Hauteur (par cuve) (m)	1,85	2,25	2,25	2,25	2,25
	Surface de séparation (pour monocuve) (m^2)	0,003	0,003	0,003	0,077 (cuve 2)	0,077 (cuve 2)
Décanteur primaire	**Volume utile (m^3)**	2,34	3	2,89	5,22	5,22
	Hauteur utile (m)	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9
Réacteur biologique	**Volume utile (m^3)**	0,95	1,13	1,13	2,92	2,92
	Hauteur utile (m)	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9
	Volume utile de média (m^3)	0,55	0,69	0,83	1,36	1,52
Décanteur final	**Volume utile (m^3)**	0,95	1,07	1,17	2,28	2,28
	Hauteur utile (m)	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9

SYNTHÈSE TECHNOLOGIQUE DE L'INSTALLATION						
Dispositif	**Capacité (EH)**	**4**	**5**	**6**	**9**	**11**
Surpresseur	**Modèle**	SECOH EL-60	SECOH EL-60	SECOH EL-100	SECOH EL-100	SECOH EL-150
	Puissance déclarée (W)	60 W	60 W	120 W	120 W	150 W
	Débit (L/min à 200mbar)	55	55	94	94	159
Diffuseur d'air	**Nombre**	2	2	2	4	4
Média	**Nombre de sacs**	6	6	6	12	14
Recirculation des boues	**Débit (L/min)**	5	5,9	7,65	11,25	12,25

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ces dispositifs ne peuvent pas être installés pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées. Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Guide d'utilisation

Les guides d'utilisation (Manuel d'utilisation à l'usage du propriétaire d'une Oxyfix C-90 MB 4 EH, Oxyfix C-90 MB 5 EH, Oxyfix C-90 MB 6 EH : guide de mise en œuvre et guide d'exploitation, actualisé en août 2012, 46 pages, et Manuel d'utilisation à l'usage du propriétaire d'une Oxyfix C-90 MB 9 EH, Oxyfix C-90 MB 11 EH : guide de mise en œuvre et guide d'exploitation, actualisé en août 2012, 48 pages) sont disponibles auprès du titulaire de l'agrément et précisent notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seuls les guides d'utilisation référencés ci-dessus valent agréments. Ils sont disponibles sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.